BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2020-__0393_/PRES portant levée du couvre-feu.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est levé, pour compter du mercredi 03 juin 2020 à partir de zéro (00) heure, le couvre-feu instauré suivant décret n°2020-0215/PRES du 21 mars 2020 et son modificatif.

Cette levée ne concerne pas le couvre-feu instauré dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans les localités sous état d'urgence.

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 01 juin 2020

Roch Mare Christian KABORE